

Saaleck, ou ASHREY, avec sa *Guild of Handicrafts* à Camden, ou aux États-Unis, les *Romcrafters* à Aurora, et W. PRICE et MAC LANNAN à Rose Valley, et bien d'autres encore — sans compter en Belgique, cet intéressant petit groupe néerlandais des DE GOENE, des VIÉRIJ, des LAIGNIEL, qui vit à la lisière de Courtrai comme en une vraie Colonie d'art.

Nos grandes villes wallonnes sont devenues trop industrielles, trop enfumées, trop sales, trop bruyantes; elles ne conviennent pas, elles sont trop loin de la nature.

Mais pourquoi n'essayerait-on pas de créer à Spa, ou plutôt dans ses environs immédiats ce village idéal d'artistes, d'ouvriers d'art? Le pays est charmant, la ville même possède toutes les ressources nécessaires en magasins, en écoles; l'été surtout, il y a des distractions nombreuses, de la musique excellente — et, parmi les visiteurs, plus d'un client possible.

Au moment où Ostende, sa rivale du Nord, entend devenir à sa façon un Centre d'Art « au nimbe radioux », pourquoi Spa ne chercherait-elle pas à faire mieux encore en attirant chez elle, et d'une façon permanente, les artistes, comme le firent autrefois les princes magnifiques, les François I^{er}, les Elisabeth d'Angleterre, les Médicis? Pourquoi pas?

CHARLES DIDIER.



Ecole de Nancy.

Courtrai et Prové.



Les Croix banales à l'église collégiale de Fosses

Des érudits se sont occupés à plusieurs reprises des processions particulières, appelées *croix banales*, qui avaient lieu aux siècles passés dans de nombreuses localités de l'ancienne principauté de Liège.

L'origine de ces cérémonies est difficile à établir. Elles remontent, sans aucun doute, à une époque très éloignée : d'après les *miracula Sancti Huberti* et la chronique de S'-Hubert, les croix banales qui se rendaient à la célèbre abbaye, devaient leur naissance à un vœu fait en 837, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, par le clergé et les populations du doyenné de Bastogne (1). Voici l'explication que donne le dernier éditeur du *Cantatorium*, M. K. HANQUET : « Ces » pèlerinages étaient appelés *croix*, parce qu'ils étaient précédés de » la croix ; on les nommait encore *croix banales* ou *bancroix*, non » parce qu'ils avaient lieu en vertu d'un ban impérial, circonstance » accessoire exceptionnelle, mais parce qu'ils se faisaient dans les » limites du ban paroissial ou régional. » (2)

Un document, relatif aux processions qui se rendaient à Lobbes le jour de S'-Marc et qui remonte très probablement au XII^e siècle, explique l'origine des rogations, et après avoir fait allusion aux voyages à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, ajoute que « les » dangers et certaines considérations engagèrent les papes à autoriser » un changement dans beaucoup d'endroits, dont les populations » purent depuis lors porter, leurs vœux et leurs offrandes à quelque » église cathédrale ou ancienne basilique de leur voisinage, à condi- » tion de s'y rendre processionnellement sous la conduite de leurs » curés, croix et bannières en tête. » (3)

Mais ce n'est pas seulement dans le sud de la principauté que

nous constatons cette curieuse coutume : A Saint-Trond, à Eyck, à Tongres avaient lieu des processions analogues. Dans une excellente étude, M. l'abbé PAGRAY a étudié les croix banales à Tongres (4). « Ces » processions, dit l'auteur, constituent un hommage traditionnel des » paroisses de la banlieue à l'église la plus ancienne et la plus impor- » tante de la contrée. Chaque année, pendant l'octave de la Pentecôte, » les processions des paroisses rurales munies des bannières et des » reliques se rendaient à certaines églises particulièrement vénérées » et les fidèles y déposaient leur offrande. »

Enfin, les croix ou plutôt les *croix d'Veer* ont été assez souvent et longuement étudiées pour que nous puissions nous dispenser d'en parler (5).

* * *

Dans quelques endroits, ces processions se maintinrent jusqu'à la Révolution française, mais dans d'autres elles disparurent bien plus tôt : à Saint-Trond, par exemple, elles étaient tombées en désuétude au commencement du XIV^e siècle.

Dans le marquisat de Franchimont, les *croix* auxquelles étaient obligés les habitants de Verviers, Theux, Sart et Jalhay, durèrent jusqu'au milieu du XVI^e siècle (6). Les désordres qu'engendraient parfois ces cérémonies, les guerres et les brigandages qui marquèrent ces époques troublées, contribuèrent puissamment à faire disparaître cette coutume.

D'autres causes amenèrent la fin de ces processions, entre autres le désir des populations d'échapper à cette espèce de servitude, parfois le désir inexprimé, il est vrai, mais bien compréhensible des chapitres ou abbayes où se rendaient les croix, de transformer ces cérémonies en un droit plus réel, c'est-à-dire qu'ils accordèrent les dispenses nécessaires moyennant le paiement de certaines sommes ou d'une rente annuelle bien déterminée. Nous relevons ces faits dans des actes relatifs aux processions des Verviétois et des Theutois à l'abbaye de Stavelot (1583 et 1585). Il en fut de même de celles qui se rendaient au chapitre Saint-Feuillen de Fosses.

* * *

Les habitants des localités qui se rendaient en procession aux églises principales y portaient des offrandes ou des redevances fixes :

(1) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXI (1903), pp. 127-196.

(2) Citons entre autres HÉNAUX, le R. P. HAHN et le D' THION ; ces deux derniers ont publié leur étude dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. I et t. III.

(3) Voyez notre communication dans la *Chronique de la Société ver. d'arch. et d'hist.*, 1905-1906, pp. 49-51.

(1) G. KURTH, *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I, pp. 43, 107 et 388.

(2) K. HANQUET, *La chronique de Saint-Hubert*, p. 55, note 3.

(3) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII, pp. 313-324.

ainsi à Lobbes, les populations des conciles de Thuin et de Fleurus payaient un pain ou une pièce de monnaie; plus tard, on y ajouta un setier d'avoine par charue.

À Tongres, c'était l'obole banale, et, chose assez curieuse, la plus jeune mariée de l'année devait accompagner la procession. Chaque ménage des bourgs de Theux, Sart et Julluy payait à l'abbaye de Stavelot deux deniers, et chaque ménage de la ville de Verviers trente sous. Les Verviers étaient redevables d'un denier par ménage également dans leur procession à la cathédrale Saint-Lambert, à Liège.

À Fosses, c'étaient les habitants de Châtelet, Bouffoulx et Ponderloup qui devaient exécuter ces croix banales. Nous n'avons trouvé nulle part une étude sur ces processions. Il est vrai que les documents qui y sont relatifs sont extrêmement rares, et ils auraient peut-être échappés à l'histoire, si nous n'avions mis la main sur un contrat qui rachetait l'obligation de cette cérémonie : nous le publions en appendice.

Les populations de ces trois localités devaient donc « de toute antiquité » se rendre à Fosses avec leur curé, portant les croix et les gonfanons, et payer au chapitre deux *copilles* (1), un denier et une maille. Un accord intervint pour faire disparaître cette espèce de servitude, et chaque manant fut astreint à payer trois œufs et les deux *copilles*.

Mais cette convention ne satisfait pas encore les habitants de Châtelet et leurs voisins. Aussi le 12 avril 1589, un chanoine de la collégiale de Fosses comparut devant les échevins de Châtelet et fit enregistrer un nouveau contrat d'après lequel chaque bourgeois était tenu de payer chaque année à la Pentecôte six deniers dans les mains du commis du chapitre; moyennant ce droit, les bancroix étaient supprimées.

Les archives de la collégiale de Fosses ne nous ont fourni que fort peu de renseignements au sujet de cette coutume. Seul, un registre aux actes capitulaires, ou mémorial du chapitre des années 1588 et 1593, contient quelques décisions prises à propos des croix banales de Châtelet pendant les années 1588 et 1589 :

5 AOUT 1588. — *Pour les bancroix de Châtelet, Bouffoulx et Ponderloup, lesquels présentent pour chacun feu VI deniers annuellement, afin d'estre exempté de apporter leur croix et confanons [une note marginale ajoute : ou II den. ob. et III œufs l'élection des débiteurs]. (Folio 14).*

(1) *Copilles*, dérivé de *cope*, monnaie divisionnaire du denier.

24 MARS 1589. — *Ordonner à notre confrère Buscu de son tenancier à Chastelet aux plaines généraux après Pasques pour recouvrer les bancroix dudit Chastelet, Ponderloup et Taminie. (Folio 26).*

10 MAI 1589. — *Item ordonner quelqu'un pour aller recevoir nos bancroix à Chastelet, Ponderloup et Taminie pour la première fois, afin nous remettre en possession. (Folio 28 r°).*

MAI 1589. — *Hustin fera sa celtation des bancroix de Chastelet, Bouffoulx et Ponderloup, et contraindra tous défaillans au recu de la lettre estant es mains du S^r Davu, pour y apposer les seyaux.*

DD. BROUWERS.

12 avril 1589.

Nous, les mayeur et eschevins de la haute cour et justice de Chastelet sur Sambre, à tous et chascuns auxquels les présentes parviendront, salut. Scavoir faisons que pardevant nous comme court susdite est personnellement comparu révérend sieur Henri Heyne, chanoine de collège de M^r St-Phocilin en la bonne ville de Fosse sive commis, député et constitué des révérendes Seigneurs Doien, Chanoines et Chapitre de la dite bonne ville de Fosse, lequel nous remonstret que de toute antiquité il y aait en subiection par les communaultés tant de ce lieu, Ponderloup que Bouffoulx de faire porter annuellement les croix et confanons par les curés, marchiers et nombre des dits paroissiens à l'église M. St Phocilin, avec douze (1) copilles, portant un denier et maille pour chascun ménage à la deuxième des festes de la Pentecoste, et que, pour telle subiection extindre et anéantir, auroit depuis été accordé et appointé qu'en lieu de ce, chascun ménage des dits trois lieux seroient tenus payer aux dits du chapitre trois œufs et les dits douze copilles, demandent pour vivre en paix et en amitié vouloir continuer le paiement par chascun bourgeois et manans, des dits trois œufs et copilles ou donc que traicter par voie amiable en extinguant les dits trois œufs et douze copilles, traicter ce que de raison, et combien que chascun des dits bourgeois et manans seroient subiets à rendre annuellement aux dits seigneurs du chapitre, suivant quoy arions avec le susdit commis, bourgeois et communaulté considéré ce que fait à considérer, communiqué, conclud et arrêté conjointement le douzième d'april an quinze cent quatre vingt et noef, jour des plaines de Pasque, que dorénavant chascun bourgeois et manans payeroient annuellement à la première des festes de la Pentecoste six deniers entre les mains du commis ou député dudit chapitre, au moyen de quoy seront toutes précédentes subiections annéantises, voire que les dits du chapitre deputeront qui bon leur semblera pour iceux deniers collecter

(1) Pour deux, comme l'indique le passage suivant du registre n° 4 des archives de Fosses, à Namur : « mémoire d'envoyer à Châtelet pour confirmer par les courts dudit lieu l'accord nouveau fait à VI d. chascun chief dostel, au donq « comme l'on at accoustumet, asscavoir III œufs et II copilles, qui font 1 d. ob., les « huyt cop. à 1 den. » (2 octobre 1588).

par les habitations des dits bourgeois et manans des dits trois lieux, à raison que les manans et inhabitans se viennent souventes fois transuier, demiauer ou augmenter, le tout entendu à la bonne foy, qui fut par honoré Antoine Marotte, S^r d'Acros, mis en retenue et garde de nous. Jean de Henry, S^r de Genval, Jean Hannekart, Mathy Bastin, Jean le Druet, Collart Hannekar et Charles Legrand. les jour, mois et an que dessus. Eloit signé à l'original en parchemin A. de Soye, greffier à l'ordonnance de la cour susdite.

Ce que j'alleste S. J. Henon, notaire public, PER COPIAM, conforme, IN FIDEM SUBTER.

Archives de l'Etat à Namur, copie du XVIII^e siècle, dans le *Cartulaire de Fosses*, n^o 1^{bis}, f^o 77.



Histoire du Compère Cwanecu et du village d'On en Famenne

Conte populaire.

Compère Cwanecu était le plus joyeux du village et, de plus, grand buveur. On pouvait lui reprocher d'aimer un peu trop le braconnage et trop peu le travail ; mais comme les tours qu'il jouait au garde-champêtre ne faisaient de tort à aucun voisin et que, somme toute, c'était un brave homme de mari, auquel l'affût de l'aube et le cabaret du soir n'avaient pas laissé le loisir de créer des héritiers, il faisait rire et était aimé des rieurs.

Mais le bourgmestre, un gros fermier trop riche pour être sympathique, lui gardait une dent pour son manque de respect envers les autorités, et pour quelques lièvres pris dans ses bois.

Compère Cwanecu, lui, était un sage ; il savait vivre de son peu et, sans économie mais aussi sans gêne, était heureux. Sa femme et lui nourrissaient une vache et tout un peuple de poules.

Un jour que le compère aux champs était venu inspecter des lacets mis à l'orée de la forêt, la vache en profita pour manger du trèfle au pré voisin, et gonfla, gonfla tant qu'elle tomba et mourut au retour de son maître.

La viande puant le trèfle, compère Cwanecu n'eut d'autre consolation que de vendre les os, les cornes et la peau.

Heureusement que la cave contenait dans des écuelles tout le lait de la semaine, de quoi faire un panier de beurre que le compère irait vendre, avec la peau de la bête, au marché pour en ramener un petit verrat.

Philosophe, compère Cwanecu ne s'attarda pas à calmer sa femme ; il prit lui-même la baratte et, chantant à tue-tête, commença de battre le beurre.

Mais ces chansons, au moment du malheur, agacèrent madame Cwanecu, qui voua son mari au diable tant et si bien que le bon

homme, pour tuer les reproches et continuer en paix son travail, monta sur le toit et s'installa sur la cheminée. Hélas! étalée l'émotion, les cris de madame ou si notre compère avait lui, il fit perdre l'équilibre à sa baratte, qui roula sur le chaume et dégringola au milieu du fumier, qu'elle éclaboussa de crème à la grande frayeur et bientôt à la grande joie du coq et des poules.

Cette fois honteux, compère Cwanecu s'enfuit, courut sur la route si longtemps et si loin, qu'on ne le vit plus; et l'épouse attendit en vain cette nuit-là le retour du maladroit.



Compère Cwanecu courut et courut si bien et si loin qu'il arriva dans un pays qu'il ne connaissait pas. Cependant, la nuit était venue à sa rencontre. Quand il fit tout noir, fatigué par la course et par les événements de la journée, il s'endormit dans les genêts du talus.

Il aurait, certes, roulé jusqu'au matin si des chariots passant sur le chemin ne l'avaient réveillé. C'étaient de gros chariots vides que tiraient des bœufs. Curieux et étonné, compère Cwanecu cria aux conducteurs :

— Hé là! où allez-vous ainsi quand il n'y a pas même de lune?

— Vous n'êtes donc pas du pays, lui répondirent-ils, nous allons au sommet de la montagne pour y chercher le jour; quand nous redescendrons, vous verrez quel beau soleil nous apporterons.

— Oh! oh! s'écria Cwanecu, dans mon village, nous ne nous dérangeons pas pour cela la nuit; nous avons un petit animal qui, sans qu'on le lui dise, appelle le jour et le jour vient.

Ces bonnes gens n'en revenaient pas : sûrement, si le compère leur amenait un de ces animaux, ils le lui achèteraient à poids d'or, car c'était pour eux une grande perte de temps que ce charriage de la lumière.

Compère Cwanecu promit et se rendormit.

Quand il se réveilla, les champs étaient grouillants de moissonneurs. Courbés vers le sol, ils semblaient occupés à une lente et bizarre besogne. Cwanecu s'approcha et vit, avec un nouvel étonnement, que chacun d'eux, armé d'un arc et d'une flèche, coupait avec celle-ci quelques épis.

— Comment, s'écria-t-il, c'est ainsi que vous faites l'août; mais, malheureux, vous n'aurez pas fini à la Sainte-Catherine!

— Nous le savons bien. Mais vous, comment moissonnez-vous?

— Nous, nous allons sept fois plus vite; nous avons des instruments qui, en deux coups, coupent toute une gerbe.

-- Est-ce possible? dirent ces patientes âmes. Ah! si vous nous

vendiez quelques-uns de ces instruments, nous vous donnerions en échange plus d'or que vous n'en pourriez porter.

Compère Cwanecu promit. Il allait reprendre sa route, lorsqu'il s'aperçut que les paysans marchaient difficilement sur les pointes droites laissées par les tiges coupées, et que leurs pieds saignaient dans les bourses de toile qui les chaussaient.

— Mon Dieu! s'exclama-t-il, comment pouvez-vous aller ainsi : chez nous, on se met aux pieds quelque chose qui est plus dur que le bois; on peut marcher sur des épines et même sur du feu sans se faire mal.

On eut peine à le croire, bien que Cwanecu semblât sincèrement ahuri; pourtant on lui jura de donner pour une telle chose la moitié de l'or du village, qui en avait des greniers pleins.

Compère Cwanecu promit encore et se remit en route. Il fut assez heureux pour retrouver le chemin de son village.

Quand il arriva, la nuit l'avait précédé, mais sa femme veillait :

— Dépêche-toi, cria-t-il, va me chercher la faucille neuve, la vieille et celle qui est rouillée; prends aussi un de mes bons souliers et roule tout cela dans la peau de notre vache.

Maugréante, mais tout de même contente de revoir son homme, madame Cwanecu s'exécuta, pendant que le malin courait à la ferme du bourgmestre, jetait du pain aux chiens qui le connaissaient, entraînait dans le poulaiier y voler les deux coqs. Il prit aussi le sien, mit les trois oiseaux dans une taie d'oreiller, plaça celle-ci sur une épaule et sur l'autre la peau avec les trois faucilles et le soulier comme modèle.

Ainsi chargé, il retourna vers ce pays ignorant, dont il revint encore la nuit, avec deux magnifiques bœufs et un chariot lourd de six gros sacs.

Or, ces sacs contenaient des pièces d'or, tant de pièces d'or, qu'il eût fallu, pour les compter une à une, vivre aussi longtemps que Mathusalem ou, tout au moins, savoir calculer comme le berger Remy — le plus savant du village.

L'ingénieur Cwanecu envoya sa femme à la ferme du bourgmestre emprunter le boisseau à mesurer le grain. Il marqua sur le mur le nombre de boisseaux d'or et se promit de compter les pièces afin de connaître le montant de sa fortune.

Mais le boisseau, qui était de bois, s'étant disloqué sous le poids du métal, un écu resta pris dans une fente; et quand madame Cwanecu eut rapporté la mesure au fermier, celui-ci méfiant vit au fond un point briller, le secoua et une pièce d'or, qui valait à elle seule une de ses terres, roula sur le plancher.

« Bien sûr, songea-t-il, que compère Cwanecu est un voleur de grand chemin. Braconnier et buveur, il devait en venir là. Je parierais que c'est lui qui m'a volé mes coqs. »

Il manda le garde-champêtre, ceignit son écharpe et, dare dare, se rendit chez le nouveau richard.

Ivre de gaieté, Cwanecu embrassait sa femme et chantait comme un conserit. Tant de bonheur troubla les représentants de la loi et acheva de rendre envieux le mayeur qui, rapace et madré, pensa qu'en faisant arrêter Cwanecu, il perdrait un gain considérable.

Il renvoya le garde et dit sans détour au compère :

— Part à deux, ou je te fais pendre ! Dis-moi d'abord comment tu as eu cet or à remuer au boisseau.

— En tout bien tout honneur, répondit Cwanecu : j'ai vendu du cuir, des coqs et des faucilles.

Et, en omettant le trait du larcin, il fit le récit de son aventure mémorable.

« J'irai aussi, se dit le bourgmestre, je suis riche, j'achèterai des grosses de faucilles, des paniers de coqs et j'ai quarante vaches dans mes étables. »

Il fit donc acheter tous les coqs du canton, toutes les faucilles des forgerons, et fit abattre tout son bétail. On chargea la cargaison sur les plus grands chars de la ferme, et en route pour le pays des gens naïfs !

Avant de quitter le bourgmestre, compère Cwanecu, qui eut soin d'indiquer la route à l'envers, lui recommanda :

— Surtout dites bien si on vous demande vos prix :

*Ni moins ni plus
Qu' compère Cwanecu.*

* * *

Deux jours après, rentrait au village le pauvre mayeur déconfit et furieux, avec ses chars, ses peaux, ses coqs et ses faucilles. Il avait bien répondu à toutes les questions :

*Ni moins ni plus
Qu' compère Cwanecu*

mais on l'avait pris pour un fou et il n'avait pu conclure de marché.

S'être moqué ainsi du bourgmestre, l'avoir poussé à la ruine, tant d'insolence et de mauvais gré méritaient une prompte punition.

Le bourgmestre fit mander le garde-champêtre et accompagnés du cantonnier, tous trois se dirigèrent vers la chaumière peinte à neuf de notre ami Cwanecu.

La malice de celui-ci ne fut pas à court, dès qu'il vit s'avancer le petit groupe, il comprit la rage du bourgmestre et dit rapidement à sa femme :

— Je vais faire semblant de te battre avec ce bâton, tu tomberas et quand j'aurai sillé trois fois :

*Turlututu
Pauv' femme, live-tu !*

tu te relèveras comme si rien n'était.

Et le couple se rendit sur le seuil et fit ce que Cwanecu avait décidé :

— Arrêtez-le, cria de loin le bourgmestre, non seulement il vole, mais il tue !

Déjà Cwanecu était empoigné.

— Ce n'est rien, dit-il tranquillement, chaque fois que ma femme parle trop dans le voisinage, je la tue ; mais j'ai un petit sifflet en poche pour la ressusciter et elle redevient alors gentille et discrète pour quelques mois ; laissez-moi vite siffler.

On lâcha un instant le compère, qui fit trois fois :

*Turlututu
Pauv' femme, live-tu !*

et l'épouse docile sauta au cou de son mari.

Notre mayeur, qui possédait la plus bavarde et la plus acariâtre des épouses, renvoya le garde-champêtre et le cantonnier, et dit amicalement au compère Cwanecu :

— Si tu me prêtes pour un seul jour ton sifflet enchanté, non seulement tu ne seras pas arrêté, mais je te pardonnerai même tes mauvais tours et tu seras nommé garde à la place de Jean-Joseph, qui devient sourd.

Bien volontiers, compère Cwanecu prêta son sifflet merveilleux. Et voici ce qui se passa : le bourgmestre rentra au plus vite à la ferme et, trouvant sa femme en train de gourmander les valets, d'un coup de gourdin, il l'assomma ni plus ni moins.

— N'ayez crainte, dit-il aux paysans épouvantés, j'ai le remède !

Et le poing sur la hanche, la jambe en avant, sûr de lui-même, le bourgmestre siffla :

*Turlututu
Pauv' femme, live-tu !*

une fois, deux fois, trois fois... quatre, cinq, dix, vingt fois. A la cinquantième, la pauvre dame ne bougeait pas encore, et déjà le malheureux siffleur s'évanouissait d'essoufflement et d'angoisse.

* * *

Pendant ce temps, compère Cwanecu cherchait comment transporter au plus tôt son or et ses meubles dans un endroit où il pourrait vivre et chasser tout à son aise, loin des villageois qui l'avaient connu pauvre, et du mayeur qui lui en voulait; car, malgré ces frasques, Cwanecu n'aimait rien tant que de laisser les gens en paix et d'y vivre lui-même.

Il commençait à remuer certains projets, quand il se fit un grand bruit devant sa demeure. Au même instant, ses carreaux volaient en éclats et dix têtes penchées regardaient son trésor. Des hommes pénétrèrent chez lui, ayant à leur tête le garde-champêtre, et on porta le compère, ficelé comme un boulin, sur la place du Bati, où, sans plus de forme, on le condamna comme voleur, sorcier et imposteur, à être noyé dans la rivière.

Afin d'offrir le brigand en spectacle, on le mit dans un sac, ne lui laissant que la tête libre, et on le plaça au milieu du pont, adossé au parapet; et pour qu'il fût permis au chrétien de mettre en ordre ses péchés et d'en faire le compte exact, à la demande du curé, l'exécution fut fixée à la dixième heure du soir.

* * *

Que fit, croyez-vous, notre compère Cwanecu ?

Il passa tout bonnement ses heures à lancer des quolibets aux villageois qui riaient bien plus, cette fois, de la capture de ce richard que de ses bons mots.

Lorsque sonna l'angelus du soir, chacun rentra souper chez soi et se préparer à la fête; les derniers vachers firent passer le pont à leurs troupeaux et compère Cwanecu resta seul.

Peut-être allait-il songer enfin à son malheur, quand Remy le berger, qui revenait des champs et, parti dès l'aube, ignorait la grande affaire, arriva avec son chien et ses moutons.

— Que fais-tu là, compère Cwanecu ?

— Ah! tais-toi, berger, il m'en arrive une bien bonne. Ces gens sont tout de même rudement bêtes. Figure-toi qu'ils veulent me faire pape! L'autre est mort aujourd'hui matin, et ils m'ont choisi comme le plus malin du pays. J'ai eu beau leur dire que je ne voulais pas, que j'étais marié, que j'aimais mieux ma cahutte qu'un palais; ils n'ont pas voulu m'écouter, et de peur que je ne me sauve, ils m'ont lié dans ce sac et mis sur le pont où, à dix heures, on viendra me prendre pour me conduire à Rome.

Compère Cwanecu se lamentait.

— Ah! encore si c'était toi qu'ils avaient choisi: tu es plus beau que moi, tu as habité la ville et tu connais les belles manières, tu es célibataire, tu sais lire dans ton almanach, et tu dis même, en voyant les étoiles, le temps qu'il fera, ou si nous aurons la guerre. Mais moi je ne sais pas même écrire mon nom!

— On n'avait garde de me prendre, répondit Remy, les gros bonnets m'en veulent et le curé aussi, parce que je suis plus malin qu'eux tous!

— Veux-tu être pape à ma place, et leur jouer un tour? dit le compère Cwanecu; donne-moi ta houppelande et ta houlette, mets-toi dans le sac, il fait noir, on ne nous reconnaîtra pas. Je reconduirais tes moutons et demain je serai loin, et toi tu seras pape pour toute la vie durant!

Aussitôt fait que dit.

Compère Cwanecu renoua les cordes, recommanda au berger de répondre « oui » à toutes les questions. Alors il ramena le troupeau à travers le village et, grâce à son déguisement, tous lui criaient: « Bonsoir, berger; bonsoir, Remy »; il n'y avait pas jusqu'au chien qui ne crût obéir à son maître.

Aussitôt les moutons enfermés, Cwanecu courut chez lui pour consoler sa femme en larmes.

* * *

A dix heures sonnant, le bourgmestre, le curé, le garde-champêtre et le suisse, suivis à distance de la foule en rumeur et de quelques porteurs de falots, s'avancèrent sur le pont avec solennité. Le berger tenait la tête baissée.

— Compère Cwanecu, lui dit le curé, demandez-vous à Dieu pardon de vos péchés ?

— Oui.

— Vous l'entendez, s'écria le bourgmestre, il avoue, il accepte la sentence.

— Oui, dit encore le berger.

Le garde et le suisse saisirent le sac, le balancèrent comme un van, et une, deux, trois! par dessus le garde-fou, Remy tomba lourdement dans l'eau.

* * *

Précédé du curé récitant le *miserere* et du bourgmestre heureux d'être délivré de son ennemi, le cortège rentra au village; à la stupeur générale, voici venir compère Cwanecu, vivant et frétilant!

Aussitôt chacun de s'enfuir en se signant.

Dans la bousculade, le garde perd son tricorne, le suisse sa hallebarde et le curé son goupillon. Quant au bourgmestre, il était à terre, car ses jambes étaient devenues soudain faibles comme celles d'un marmot.

Compère Cwanecu riait, riait à se fendre la bouche.

— Je ne suis pas mort, leur criait-il, c'est de l'eau qui ne noie pas, elle ne mouille même pas, regardez !

Et, rattrapant les fuyards, il leur montra sa face et son dos. En effet, ses habits étaient secs : ce n'était pas de l'eau qui tombait de sa culotte à pont et de sa veste, mais des pièces d'or ; et, en secouant sa manche, il en roula aux pieds du curé de quoi faire bâtir une église neuve toute en pierre.

— Vous voyez, dit encore Cwanecu, cette rivière est pleine d'écus, et c'est même au fond que j'avais été chercher tout mon magot.

Aussitôt tout ce monde, criant, se poussant, se battant, courut au pont et sauta dans la rivière, avec les femmes, les enfants et les chiens !

Ainsi fut débarrassé du bourgmestre, du garde-champêtre et des envieux, compère Cwanecu, qui obtint à la fois la vengeance et la tranquillité. Il s'installa dans la ferme du mayeur, et comme il avait désormais du loisir et peu de travail, chassant le jour selon son vouloir, il s'empressa de peupler le village de nombreux enfants joyeux, farceurs et sages comme lui.

Et c'est un de leurs descendants qui vous conte cette histoire.

Recueilli par

Isi COLLIN.



ART MODERNE

LUGA RIZZARDI. **Peintres et aquafortistes wallons.** Bruxelles, Association des Ecrivains belges (*Dechenne*, éditeur). — In-8° (21.5 × 12.5), 80 pages.

« Tout (dans les paysages industriels) étreint l'âme la moins sensitive... Il n'en est pas de même dans les pays du Midi, où la beauté plus éparse, plus large, ne se révèle qu'aux vrais tempéraments. »

« Leurs œuvres que recommande la grande sincérité d'un être qui, quoiqu'artiste, n'a pas cessé d'être homme, ont un charme subtil qui ne peut émouvoir que des raffinés et des délicats. »

C'est à propos de nos artistes que M. RIZZARDI énonce ces deux pensées, dans la brochure où il analyse l'impression qu'a produite en lui l'art de Maréchal, d'Emile Berchmans, de Rassenfosse, de Donnay, de Heintz et d'Adrien de Witte.

Et nous convierions volontiers le lecteur à prendre ces deux notations pour lignes de départ, s'il veut comprendre le mieux le point de perspective consciemment ou inconsciemment choisi par M. RIZZARDI.

Car ce jeune psychologue aime nos beaux-arts en vertu d'affinités naturelles, par culture latine, par amour des lignes sobres et élégantes, énergiques et nerveuses, par aversion pour les effets éclatants et vulgaires ; il en oppose, plus qu'un autre, le caractère à celui des peintures flamandes, dont la rude esthétique effare son goût.

Le mérite de ces pages, enthousiastes et juvéniles, est de nous reproduire l'émotion qu'un lettré de notre grande race a éprouvée devant un paysage de Donnay, d'Emile Berchmans ou de Heintz ; un profil buriné par Adrien de Witte, Maréchal ou Rassenfosse, c'est d'insister sur le sentiment original qui inspire nos artistes.

Sans doute, plusieurs éprouveront devant les œuvres de nos jeunes maîtres des sensations différentes. Ils estimeront que l'art de Donnay et de Berchmans, par exemple, ne se laisse pas encadrer dans la formule exprimée par les mots de douce candeur.

Ils diront que nul n'est plus différent d'un artiste wallon qu'un autre, que ce sont poètes avant tout personnels, que si leur confiance plie un peu, par ce siècle, c'est concours d'événements fortuits... j'appréhende même que les éloges trop vifs génèrent la pensée des timides....

Laissons-les parler. En croyant contredire, ils apportent leur pierre à l'édifice que tous nous élevons et, dans cet édifice, elle ne se placera pas très loin du bloc que M. RIZZARDI façonne de son côté.

Il nous apprend quels rayons d'ombre et de clarté les œuvres wallonnes projettent au fond cultivé d'une âme latine.

Ses paroles sont instructives et encourageantes : elles seront les bien-entendues parmi les fervents d'un art wallon.

Bernand Mallieux.

NOS SOCIÉTÉS

Le cinquantenaire de l'Académie wallonne. — La *Société Liégeoise de Littérature wallonne* a célébré récemment le cinquantenaire de sa fondation, et rien ne fut plus reconfortant que ces fêtes, où, pleine de reconnaissance joyeuse, la nouvelle génération fit le bilan de ce que cette ancienne et toujours jeune Académie fit pour la littérature dialectale et l'étude scientifique des parlers romans de Belgique.

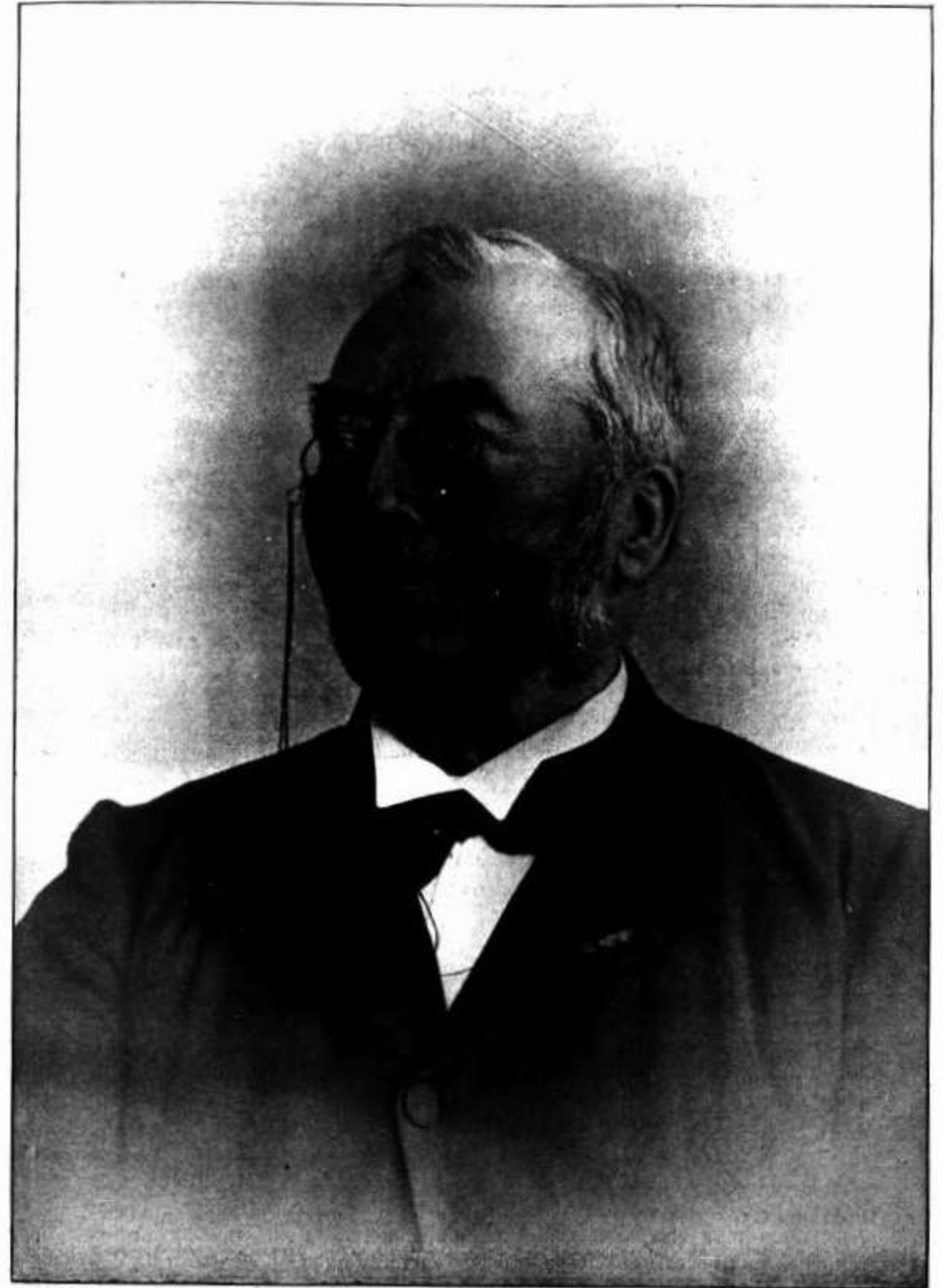
Présidee avec autorité par M. Nicolas LEQUARRÉ, professeur émérite de l'Université de Liège, la séance académique, suivie du banquet de rigueur, avait amené à Liège de tous les coins du pays les fidèles amis du vieux langage. L'entrain et la cordialité wallonne eurent vraiment beau jeu de se manifester; et ces noces d'or furent aussi gaies que le plus joyeux des baptêmes!

C'est qu'on fêtait vraiment une santé épanouie, et plus encore le renouveau moral d'une association célèbre qui va continuer son œuvre avec une conscience meilleure et des forces renouvelées.

Au cours de ces fêtes jubilaires, on rappela l'état d'esprit des premières années où, dans des séances mémorables, le philologue GRANDGAGNAGE venait définir les intentions patriotiques des fondateurs de la *Société*; où le Secrétaire, prenant après lui la parole, sentait le besoin d'insister encore sur la sincérité de leurs intentions à l'égard du français, à l'égard des Flamands, au sujet de l'unité belge et de l'union nationale; où l'éminent professeur Jean STRECHER, Flamand de race et fidèle à ses frères, venait à son tour montrer la valeur sociale du réveil des patois, prononçant même avec une sympathie bien marquée les mots singuliers de *Décentralisation* et de *Régionalisme*...

Il y a soixante ans, un renouveau de la Littérature wallonne eût semblé impossible. Liège comptait bien quelques rimeurs : il y avait des chansonniers de verve, des faiseurs de *pasquêtes* et des conteurs de *colibêtes*. Il n'y avait pas de poètes, et le *Léyiz-me plover*, de Nicolas DEFRECHEUX, dont la popularité restait énorme, était une fleur isolée.

Un événement se produisit qui soudain réveilla l'attention générale.



Cliché de l'Illustré Wallon.

Aug. BÉNARD, éditeur, Liège.

M. Nicolas LEQUARRÉ

Président de la Société liégeoise de Littérature wallonne.

Une société de faubourg, en vue d'agrémenter des réjouissances officielles, eut l'idée saugrenue d'organiser un concours pour l'invention de chants wallons. Elle réunit en jury les quelques hommes qui lui semblaient accorder encore quelque attention au wallon, et ce jury, à son grand étonnement, se trouva en présence d'une œuvre merveilleuse, le ravissant *crémignon* de DEFRECHEUX, *L'avez-vous déjà passé*. Le résultat, bien inattendu, eut quelque chose de foudroyant. C'est le peuple tout entier qui s'enflamma pour ce chef-d'œuvre, et il l'adopta comme il avait adopté *Légitime plorez*, avec un enthousiasme instinctif, dont après cinquante années on peut constater l'inébranlable fidélité.

Quelques semaines plus tard, des notables se réunirent et prirent à tâche de favoriser et diriger le mouvement irrésistible dont ils sentaient et appréciaient le caractère et la valeur ethniques.

La gravité qu'ils apportèrent à fixer le but et régler les travaux de l'association nouvelle dut faire sourire bien des gens sérieux. Ils réunissaient cependant dès le premier jour des personnalités marquantes en une alliance solide.

On y voyait fraterniser le curé DUVIVIER et BAILLEUX, franc maçon notoire; l'austère GRANDGAGNAGE et le délicat DEFRECHEUX, les chansonniers LE ROY et PICARD, l'un professeur à l'Université, l'autre juge au tribunal de Liège; le bibliophile Ulysse CAPITAINÉ et le joyeux DEHN, le notaire DEJARDIN et le bijoutier HOCK, et d'autres encore répandus dans ce qu'on appelait alors la bonne société.

Le but de ces bourgeois était de favoriser la saine littérature populaire en wallon local. Ils étaient bien loin de penser que leur société « liégeoise » ne tarderait pas à voir la culture du patois s'étendre petit à petit pour atteindre à présent les confins du pays et le fond des villages!

Autour de ces premiers fidèles se réunirent bientôt une bonne centaine de membres. Ce nombre devait s'accroître les années suivantes dans des proportions considérables. C'est que, organisée sur des bases solides, la Société fit éclore, dès ses débuts, les bonnes fées aidant, des œuvres tout-à-fait remarquables, dont la valeur en général n'a guère perdu depuis un demi-siècle.

C'est par voie de concours que la Société entendait recueillir les mémoires et les œuvres littéraires destinées à alimenter ses publications, et ce système très commode n'a cessé de lui réussir jusqu'à présent. Ces concours, relatifs à la philologie et à la Littérature, embrassèrent constamment tous les genres de sujets, et ils ne cessent d'être suivis par un nombreux public de concurrents divers. En 1906, les jurys de la Société ont été appelés à apprécier les mérites de 150 œuvres, envoyées de tous les coins de la Wallonie.

Tous les deux ans, dans une fête agrémentée d'une partie littéraire et dramatique, la Société procède à la distribution des récompenses, et l'on peut alors voir chaque fois une assemblée nombreuse et mêlée, où les autorités publiques ne sont pas rares, applaudir avec un égal entrain des ouvriers poètes et des savants de marque.

L'œuvre de la Société fut de tout temps scientifique et littéraire. Aucune association de l'espèce, même parmi les plus richement dotées, ne peut offrir comme elle une soixantaine de Vocabulaires technologiques et de Glossaires locaux ou régionaux. Le *Dictionnaire des Mots ou proverbes wallons* de DEJARDIN, publié en 1864 et dont une seconde édition en 2 volumes de 500 pages parut en 1891-1892; les ouvrages de M. Albin BONY, de M. Isidore DROY, de M. Charles SEMMELIER, pour ne citer que ceux-là, comptent parmi les plus considérables et les meilleurs. Un *Recueil d'airs de crémignons* paru en 1889 avec les chansons laborieusement reconstituées, est encore le seul ouvrage important consacré aux chants populaires de Wallonie.

Nous ne pouvons songer à résumer l'œuvre féconde de la Société. Tout ce que le pays compte de poètes de talent et d'écrivains y a collaboré, et il n'est aucune littérature en dialecte dont la production soit aussi étendue et variée que celle de notre Littérature wallonne.

Les premiers succès de notoriété, assurés à la Société par une comédie, *Le Galant del sierrante* d'André DELCOUR, qu'elle mit au jour dès sa première année, et qui fut l'occasion pour le théâtre wallon d'un réveil inattendu et définitif; ces premiers succès eurent leur correspondance en 1886, année où la Société eut la bonne fortune de couronner la célèbre pièce d'Edouard REMOUCHAMPS, *Tâté l'Perriqui*. Mais c'est à partir de 1890, qu'elle vit s'accroître ses progrès définitifs.

En 1894, sous le ministère DE BURLET, elle faillit être érigée en Académie. La majorité de ses membres hésita à accepter cet honneur. Ce fut la dernière crise.

Bientôt la Société, de plus en plus consciente du rôle important qu'il lui appartenait de prendre, s'adjoignit des délégués des principales régions de la Wallonie, et le nombre de ses membres titulaires fut ainsi porté de 30 à 40. Un peu plus tard, une des places tenues par les Liégeois au sein de ses conseils fut dévolue à M. Nicolas PIETKIN, représentant la Wallonie prussienne.

En même temps, la Société renforçait son contingent d'hommes de science, et prenait, en s'adjoignant divers écrivains dramatiques et poètes, un contact plus direct avec la masse des auteurs.

Désormais, elle pouvait de nouveau prétendre au rôle d'organisme directeur qu'elle avait à l'époque où elle était seule capable de consacrer les gloires locales et les succès de la scène. Les occasions n'allaient pas lui manquer de prendre des initiatives générales.

La question de l'orthographe, dont les difficiles problèmes avaient été fort diversement et fort vilainement résolus jusqu'alors, se posa dans toute son étendue, pour un examen définitif, le jour où la Société reprit l'ancien projet d'un Dictionnaire wallon.

Elle eut la chance de voir soumettre à son jury un projet singulièrement pratique, et qui n'était plus seulement relatif au dialecte liégeois ou à tel autre, comme il s'en était publié quelques-uns jusqu'alors, mais qui, basé sur une connaissance approfondie de la phonétique du Wallon, tenait compte au contraire de toutes les variations dialectales, et prévoyait pour